Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Ouvrir grand ou fermer des bibliothèques : l'ABF lance un appel à la responsabilité

En même temps que le débat sur les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques prend de l'ampleur[1], s'annoncent ça et là des fermetures de bibliothèques, des diminutions d'horaires, des modifications de tarif d'inscription.

Dans une période où les moyens financiers de nombreuses collectivités territoriales s'amenuisent, l'ABF fait appel à l'esprit de responsabilité des décideurs pour ne pas sacrifier un service public essentiel :

- **Diminuer les effectifs** c'est réduire les services rendus à la population.
- **Diminuer les horaires d'ouverture, augmenter les tarifs d'inscription ou introduire une tarification**, c'est écarter des publics, c'est restreindre l'utilisation de lieux publics essentiels à toute la population en particulier les publics jeunes et les publics défavorisés.
- **Supprimer des lieux d'accueil du public** ne peut se faire que si le maillage du territoire demeure satisfaisant et n'écarte aucune population, notamment celle qui est la moins mobile (enfants, public familial, personnes âgées).

Sans prétendre prendre position sur chaque situation, l'ABF souhaite alerter les décideurs sur le risque de dégradation d'un service public essentiel. Par ce manifeste, l'ABF entend attirer leur attention sur les points suivants :

- Les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans l'appropriation de la culture, de la connaissance et de l'information, dans la formation tout au long de la vie, dans le débat citoyen et constituent des espaces publics irremplaçables pour faire société dans la vie d'aujourd'hui[2]. Elles sont des portes locales d'accès aux savoirs et savoir-faire[3].
- Conformément au Code du patrimoine, il est de la responsabilité des collectivités territoriales d'organiser seules ou en coopération un service de lecture publique à la population.
- Avec plus de 16 000 lieux ouverts au public, les bibliothèques constituent le premier réseau culturel de notre pays. Cependant, on sait leur qualité inégale et la question n'est pas tant le nombre de points d'accès que la pertinence du maillage territorial et la qualité du service rendu à la population.
- Un maillage efficace permettant un accès de tous à un service de lecture publique suppose qu'une bibliothèque soit à 15 ou 20 minutes du lieu où on réside, étudie, travaille ou se livre à d'autres activités quotidiennes. Il repose également sur la complémentarité entre équipements de proximité et équipements structurants attirant un plus vaste public par l'ampleur de ses services, ainsi que par la coopération et la mise en réseau, en particulier à l'échelle intercommunale. Sans oublier des actions hors-les-murs qui peuvent prendre des formes diverses telles que des bibliothèques de rue, des actions "coups de poing", des bibliobus, des bibliothèques de piscine, de plage, des points de dépôt (écoles, maisons de retraite, cafés...).
- Toute bibliothèque doit proposer, dans une surface adaptée à la zone desservie[4], des espaces d'accueil pour le public, une offre actualisée de livres et autres documents tous supports ainsi que des accès à des ressources et moyens numériques et à Internet. La qualité des services rendus est notamment conditionnée par l'emploi de personnels qualifiés.

- L’adaptation des horaires d’ouverture aux rythmes de vie et aux besoins des différents types de public est essentielle. Le développement des services en ligne constitue un complément indispensable et non un substitut à l’ouverture des locaux.
- La mutualisation de locaux, de personnels, de projets ainsi que le développement de partenariats internes et externes à la collectivité peuvent être des solutions efficaces tant du point de vue de l'économie, de l'efficience que de l'écologie. Elles ne doivent pas se traduire nécessairement par la diminution du nombre de lieux ouverts au public mais tenir compte des réalités du territoire et des besoins de la population.
- La gratuité des services des bibliothèques, à l’heure où nombre de services en ligne sont gratuits pour leurs utilisateurs, est essentielle pour faciliter l’usage régulier ou occasionnel de tous types d’usagers.

L’ABF se tient à la disposition des élus et cadres dirigeants des collectivités territoriales pour leur fournir des éléments d’appréciation et discuter des solutions potentielles.

[1] Voir *Ouvrir grand la médiathèque*, Association des bibliothécaires de France et ministère de la Culture et de la communication collection Médiathèmes, 2014.

[2] Manifeste « La bibliothèque est une affaire publique », Association des bibliothécaires de France, 2012

[3] Charte Bib'lib - Bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoirs, Association des bibliothécaires de France, 2015

[4] L’Etat subventionne les constructions et aménagement de locaux à partir d’une surface de 0,07 m2 par habitant pour la première tranche de 25 000 habitants, puis de 0,015 m2 par habitant.